

NOTE D'INFORMATIONS

DOSSIER D'INSCRIPTION
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE SPORTS SUBAQUATIQUES



LA SECTION SUBAQUA, C'EST QUOI?

Une section sportive scolaire résulte d'un partenariat entre un club fédéral et un établissement scolaire. Pour la section sportive scolaire de sports subaquatiques il s'agit du partenariat entre le collège Jean Moulin et le C'Chartres Métropole Subaqua.

L'élève de section suit une scolarité normale dans l'établissement et bénéficie d'entrainements encadrés par une monitrice fédérale en sports subaquatiques.

Les entrainements ont lieu à la piscine de l'Odyssée un lundi sur deux de 17h30 à 19h30 et tous les mercredis aux mêmes horaires.

Le transport pour les entrainements se fait en autonomie à la charge de la famille dans la mesure où les horaires sont hors temps scolaire.

Les activités pratiquées dans le cadre de la section sont les suivantes :

- apnée (dynamique / statique)
- plongée bouteille / plongée sportive en piscine (PSP)
- sauvetage
- hockey subaquatique
- tir sur cible
- nage avec palmes (NAP)

L'inscription au club est obligatoire. L'inscription à l'Association Sportive (AS) du collège et la participation aux compétitions UNSS sont obligatoires également (participation aux championnats de France sur 3 jours avec une participation financière des familles). La cotisation annuelle s'élève à 85€ (60€ pour le club + 25€ pour l'AS).

Chaque élève est tenu d'avoir son matériel personnel (palmes, tuba et masque).



Collège Jean Moulis Chartres

Charte de la Section Sportive Scolaire Subaquatique Collège Jean Moulin



La section sportive scolaire a pour objectif de permettre à chaque élève admis de réaliser un double parcours sportif et scolaire de qualité. Elle vise un épanouissement global de chaque élève en leur permettant de parvenir au meilleur niveau de pratique personnelle.

1- Certificat médical de non contre-indication :

Pour les activités subaquatiques, un examen médical est obligatoire à l'entrée en section sportive scolaire. Il est réalisé par le médecin fédéral du club. Le rendez-vous est pris par l'intermédiaire de l'entraineur en début d'année.

2- Assiduité et inaptitude :

Les élèves de la section doivent être présents à tous les créneaux d'entrainement prévus à l'emploi du temps pour l'année scolaire en cours. Toute absence doit être justifiée le plus rapidement possible. En cas d'absence prévue à l'avance, l'établissement (vie scolaire) et le responsable de la section doivent être mis au courant le plus tôt possible.

Un élève peut être dispensé de participer à une séance (blessure ou maladie avec certificat médical). Celui-ci est tenu de prévenir la vie scolaire et l'entraineur.

3- Travail et suivi scolaire

Les élèves s'engagent à fournir le travail demandé au collège, à être attentifs et concentrés en classe, à participer et se montrer actifs en cours, à donner le maximum de soi-même pour surmonter les éventuelles difficultés rencontrées.

Les parents s'engagent à suivre régulièrement le travail scolaire de leur enfant et à assister aux différentes réunions.

4- Transport:

Le transport pour se rendre aux créneaux d'entrainement prévus se réalise de manière autonome dans la mesure où les horaires ont lieu en dehors du temps scolaire.

5- Tenue - Matériel :

Les élèves doivent venir à l'entrainement avec leur tenue sportive personnelle et adaptée. Tout le matériel nécessaire à l'entrainement et demandé par l'entraineur est obligatoire (palmes, tuba et masque).

6- Association Sportive:

Les élèves de la section doivent obligatoirement adhérer à l'Association Sportive du collège. Ils s'acquittent chaque année scolaire de la cotisation de 25€, comprise dans l'adhésion payée au club, MAIS doivent remplir l'autorisation parentale de l'AS pour valider leur inscription.

Tous les élèves sont tenus de participer aux championnats UNSS correspondant à l'activité sportive de la section. Ils peuvent toutefois participer s'ils le souhaitent à d'autres activités ou compétitions UNSS organisées durant l'année.

7- Comportement :

Tous les élèves de la section doivent avoir un comportement exemplaire que ce soit dans le collège ou à l'extérieur du collège lors entrainements et des compétitions. Ils sont bien sûr tenus de respecter en toutes circonstances le règlement intérieur du collège.

8- Punition - Sanction:

Tout manquement à cette charte peut entraîner l'utilisation des modalités du règlement intérieur du collège.

9- Engagement :

L'admission à la section engage l'élève sur l'ensemble de sa scolarité au collège à partir de la classe où il l'intègre. Une demande d'arrêt de la section doit être dûment motivée et doit rester exceptionnelle. Elle sera étudiée par la direction qui prendra la décision finale. En cas de parcours dérogatoire, la sortie de section pourra conduire à un retour dans l'établissement de secteur de l'élève.



DOSSIER RECU LE:.....



DOSSIER D'INSCRIPTION

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE SPORTS SUBAQUATIQUES

A retourner complet au collège Jean Moulin au plus tard le 29/03/2024

NOM:	Prénom :

□ ADMIS □ REFUSE





RENSEIGNEMENTS GENERAUX

DOSSIER D'INSCRIPTION
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE SPORTS SUBAQUATIQUES

photo

NOM :	Prénom :	Sexe : □ M □ F	
Date de naissance :	Lieu de naissance (commune) :	Département de naissance : Nationalité :	
1			
	Parent 1 (NOM Prénom) :	Profession:	
	Adresse :	CPCommune:	
DEDDECENTANTO	n° tél. (domicile) :	.n° tél. (travail) : n° tél (portable) : 06	
REPRESENTANTS LEGAUX	adresse mel:	@	
LLONOX	Parent 2 (NOM Prénom) :	Profession :	
	Adresse :	CPCommune:	
	n° tél. (domicile) :	.n° tél. (travail) : n° tél (portable) :	
	adresse mel:	@	
	ANNEE SCO	LAIRE EN COURS	
Etablissement scolaire fréq	uenté :	Classe :	
	ANNEE SCOLAIRE 2024 /	2025 (Documents à fournir : voir page 2)	
Classe demandée :	6 ^{ème} : □ 5 ^{ème} : □	4 ^{ème} : □ 3 ^{ème} : □	
	b : Ш	4: 🗆 3: 🗆	
	Langue vivante 1	: Langue vivante 2 :	
	AUTO	DRISATIONS	
		ORISATIONS nsabilité des parents ou tuteurs légaux)	
En cas d'accident nécessitant une	(Le transport est sous la respor		
En cas d'accident nécessitant une médicale que chirurgicale (avec ou	(Le transport est sous la respor intervention immédiate, tant	nsabilité des parents ou tuteurs légaux)	
	(Le transport est sous la respor intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant* :	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le resp effectuer cette intervention sur avis	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le resp effectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le resp effectuer cette intervention sur avis	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le resp effectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respeffectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations.	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. . Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés . M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude.	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respeffectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations.	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	* inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. . Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respeffectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations. N° de Sécurité Sociale :	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical.	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. . Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés . M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude: l'entrée en section sportive qui se déroulera le mercredi 17 avril	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respeffectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations. N° de Sécurité Sociale :	(Le transport est sous la resportintervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical. Is (ma fille) est à jour de ses	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) . Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. . Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés . M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude: l'entrée en section sportive qui se déroulera le mercredi 17 avril	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respected effectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations. N° de Sécurité Sociale :	(Le transport est sous la resportintervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical. Is (ma fille) est à jour de ses	* inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. . Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés . M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude l'entrée en section sportive qui se déroulera le mercredi 17 avril 2024 à 17h30 à l'Odyssée.	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respected effectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations. N° de Sécurité Sociale :	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical. Is (ma fille) est à jour de ses désentants légaux sont en mesure ment leur enfant	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude l'entrée en section sportive qui se déroulera le mercredi 17 avril 2024 à 17h30 à l'Odyssée.	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respected effectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations. N° de Sécurité Sociale :	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical. Is (ma fille) est à jour de ses désentants légaux sont en mesure ment leur enfant	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude l'entrée en section sportive qui se déroulera le mercredi 17 avril 2024 à 17h30 à l'Odyssée.	
médicale que chirurgicale (avec ou l'hospitalisation, j'autorise (1) le respected effectuer cette intervention sur avis Je certifie également que mon fils vaccinations. N° de Sécurité Sociale :	(Le transport est sous la resport intervention immédiate, tant sans anesthésie) y compris ponsable du concours à faire médical. Is (ma fille) est à jour de ses désentants légaux sont en mesure ment leur enfant	nsabilité des parents ou tuteurs légaux) Numéro de licence FFESSM de l'enfant*: * inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié Si votre enfant n'est pas licencié, celui-ci doit être muni, par conséquent, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique sportive. Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés M'engage à ce que mon fils (ma fille) participe au test d'aptitude l'entrée en section sportive qui se déroulera le mercredi 17 avril 2024 à 17h30 à l'Odyssée.	



AVIS ET MOTIVATIONS

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE SCOLAIRE SPORTS SUBAQUATIQUES



RENSEIGNEMENTS SUR LE NIVEAU AQUATIQUE								
est capable de se déplacer sur :								
Nageur	□ 25m	□ 50m	□ 100m	sans aide et sans point d'appui				
Apnée dynamique	□ entre 0 et 5m	□entre 5 et 15m	□plus de 15m					
Baptême plongée :	□ oui	Dans quelle s	structure:					
	□ non							
Niveaux d'apnée ou plongée :								
Expériences subaquatiques :								
Matheations X of discussion B(IX-radional description X III ()								
WIOU	Motivations à rédiger par l'élève demandeur à l'entrée en section							
Motivations	s à rédiner nar	les narents de	l'élève dema	andeur à l'entrée en section				
Motivations	s a realyer par	les parents de	T CIEVE GEING	andedra rendee en section				
	Avis de	l'enseignant o	u du Profess	eur d'EPS				
	Avis du	Directeur ou d	u Chef d'Etal	olissement				



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE SCOLAIRE SPORTS SUBAQUATIQUES



N° ordre	DESIGNATION DES PIECES	Colonne réservée au contrôle
1	DEUX ENVELOPPES (autocollantes, affranchies au tarif urgent en vigueur, mentionnant l'adresse de l'élève demandeur pour la convocation aux épreuves sportives et pour la notification de décision du chef d'établissement)	
2	POUR LES COLLEGIENS : LA PHOTOCOPIE DU BULLETIN DU 1er SEMESTRE OU TRIMESTRE 2023-2024	

CE DOSSIER DEVRA ETRE ADRESSÉ OU DÉPOSÉ DUMENT COMPLÉTÉ AU

Collège Jean Moulin

5 rue du Maréchal Leclerc

28000 CHARTRES

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS

Vendredi 29 Mars 2024

Aucun dossier ne sera accepté après cette date. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Tests de sélection sportive le mercredi 17 Avril 2024 de 17h30 à 19h à l'Odyssée de Chartres

IMPORTANT

EN CAS D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE, IL VOUS EST RAPPELE QUE CE DOSSIER NE CONSTITUE PAS L'INSCRIPTION AU COLLEGE